26 FÉVRIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/02-09 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ET FINANCEMENT AU TITRE DE L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES EN FAVEUR DU PAKISTAN (KHYBER PAKHTUNKHWA) : PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à la transformation du système au Pakistan (Khyber Pakhtunkhwa), comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/02 DOC 02.
2. Prend acte de l'évaluation, réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat du Pakistan (Khyber Pakhtunkhwa) reproduit à l'annexe 4.
3. Invite le Pakistan (Khyber Pakhtunkhwa) à soumettre une requête de financement pour la transformation du système (d'un montant de 21,868 millions de dollars), conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au tableau 1.
4. Sous réserve de la confirmation par le Secrétariat de la disponibilité de ressources au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, invite le Pakistan (Khyber Pakhtunkhwa) à solliciter un financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles conformément aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE.

Tableau 1 : Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre du financement pour la transformation du système	21,868 millions
b.	Allocation indicative conditionnelle au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (actuellement non disponible)	4,673 millions
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires*** ▪ Aucun des facteurs favorables n'a été jugé hautement prioritaire	
d.	**Domaines d'action des financements du GPE :** 1. Assurer un accès équitable à l'éducation, en s'attaquant aux difficultés et obstacle qui entravent l'accès des filles et des groupes marginalisés à l'éducation, en particulier au niveau intermédiaire	

	2. Garantir la qualité de l'apprentissage au niveau primaire, avec un accent particulier sur les filles 3. Œuvrer au renforcement des systèmes dans les domaines de la gestion de l'information, du changement climatique, de la sécurité et de la résilience des écoles/collectivités, ainsi que de la coordination sectorielle

* Résumé établi à partir du pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.